

REGIE DES EAUX DU PAYS BRIGNOLAIS (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE –MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A)

Identification de l'organisme qui passe le marché : Régie des Eaux du Pays Brignolais – Cours de la Liberté – 7 Place Yves Testa - 83170 BRIGNOLES

Téléphone : 04.98.05.30.50 - Télécopie : 04.98.05.30.59 - Email : eaux@brignoles.fr

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Type d'entité adjudicatrice et activités principales : Régie des Eaux du Pays Brignolais. L'entité adjudicatrice n'agit pas pour le compte d'autres entités adjudicatrices.

Objet du marché : Accord cadre à bons de commande de nettoyage des réservoirs d'eau potable sur Brignoles.

Caractéristiques du marché :

La prestation faisant l'objet de la présente consultation consiste à nettoyer au moins une fois par an l'ensemble des réservoirs d'eau potable gérés par la régie des eaux du pays brignolais :

- Réservoirs de San Sumian
- Réservoir de la Dîme
- Réservoir de Collet Rouge
- Réservoir de Nicopolis
- Réservoir des Censiés

Il s'agit d'un marché à bons de commande, avec montant annuel minimum et maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande (en règle générale un bon de commande par an hors nettoyage supplémentaire).

L'accord cadre commence à sa date de notification. Sa durée est fixée jusqu'au 31/12/2019 dans la limite du montant maximum d'engagement à l'article 1.6 du cahier des clauses particulières.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse par période de 12 mois selon les périodicités suivantes:

Période	Dates
Période ferme	De la date de notification du marché au 31/12/2019
Reconduction n° 1	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Reconduction n° 2	Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Pour la 1^{ère} période allant de la date de notification au 31/12/2019

- Montant minimum de bon de commande : 2 500 € H.T.

- Montant maximum de bon de commande : 5 500 € H.T.

Pour les autres périodes d'une année (en cas de reconduction du marché) :

Du 01/01/2020 au 31/12/2020 : Montant minimum annuel de commande : 2 500 € H.T.

Montant maximum annuel de commande : 5 500 € H.T.

Du 01/01/2021 au 31/12/2021 : Montant minimum annuel de commande : 2 500 € H.T.

Montant maximum annuel de commande : 5 500 € H.T.

A titre indicatif la dépense moyenne annuelle des trois précédents exercices s'élevait à 3081 € H.T.

Mode de passation : Accord cadre mono attributaire passé en Procédure Adaptée en application des articles 27, 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Type de marché : Marché public de prestations de services.

Code CPV : 90913000-0 (Service de nettoyage de cuves et de réservoirs).

Code NUTS : FRL05

Variantes : non autorisées.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Date et heure limites de réception des offres: Le Lundi 18 Mars 2019 à 12 heures.

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Possibilité de procédure Marché Public Simplifié (M.P.S.) :

«Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à posteriori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»

Candidature de votre entreprise, hors procédure M.P.S :

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- **Lettre de candidature** et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271>),
ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : **Lettre de candidature** ou déclaration d'intention de soumissionner précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- **Déclaration du candidat** (imprimé Cerfa DC2).
- **Copie du ou des jugements** prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- **Déclarations sur l'honneur** du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (**Voir document joint au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.)**).
- **Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi** mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).
- **Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents** qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** et le chiffre d'affaires concernant des prestations similaires avec l'objet de l'accord-cadre réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Présentation des **principales références** relatives à des prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et les destinataires publics ou privés.

N.B : Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 55 % - Valeur technique : 45 %.

Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :

Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr> (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Adresse auprès de laquelle des renseignements administratifs et techniques peuvent être obtenus :

Auprès de la Régie des Eaux du Pays Brignolais (coordonnées ci-dessus).

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon - 5 rue Jean Racine - 83000 TOULON- Tél. : 04 94 42 79 30 – Fax : 04 94 42 79 89.

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).

- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : le Jeudi 28 Février 2019.